## AVIS

*Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.*

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures ; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE,
P. C. LOEDEL,
G. DE LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industrie, }
le 20 décembre 1848. }

## DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIETE qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,
J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vû qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné [illegible] en mains quantité de Livres de Littérature de Sciences, [illegible] Images, etc., Papier de toutes sortes et de [illegible] tous les Livres en usage dans les Ecoles et tout [illegible] nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il ven[illegible] prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

M[illegible] novembre 1848.—jco

L[illegible]IRIE ECCLESIASTIQUE

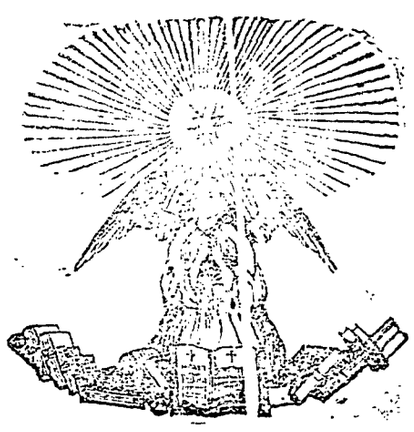

DE J. M. LAMOTHE
RUE NOTRE-DAME,
*Vis-à-vis le Séminaire.*

Montréal, 12 janvier 1849.

## L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

a été publié Samedi dernier ; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes le complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà, dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de la Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vû qu'il n'en reste que quelques copies.

☞ Les frais de poste pour les prochaines livraisons sont réduits.

Bureau de la Minerve, }
rue St. Vincent, 22 déc. 1848. }

### CONDITIONS D'ABONNEMENT.

### L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS,

*Par livraisons de 40 Pages de Matières,*

*avec un*

MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de $2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de $3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les payemens devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre; autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

## ETABLISSEMENT DE RELIURE

*Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.*

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une [illegible] qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, Ardoises, etc.

## LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

*PROSPECTUS.*

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, *deux volumes*. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous republie.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (*lectures*) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM l'hon A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F.X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Plamondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lemoir, J. Poutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car elle est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier *deux nouveaux* volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est à dire *deux piastres* par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

☞ Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

☞ Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'*Avenir* ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guitté, au bureau de l'*Echo des Campagnes*, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bédard—[illegible] Bibaud—George de Boucherville—Georges Cartier—P. Chauveau—Romuald Cherrier—Dile Odile Cherrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Gauguet—P. Hoot—N. D. J. Jannette—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Le blanc de Marconnay—J. Lemoie—Eugène L'Ecuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potvin—St. Parent—Joseph Quesnel—Jos. S. Raymond—A. S. Sulard—G. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelden et UN TRES GRAND NOMBRE D'ECRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

## MANUEL DE TEMPERANCE.

LE Soussigné, ayant acheté le privilège de l'ouvrage du Révd. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

## LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des *Mélanges Religieux*, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des *Mélanges Religieux* }
Montréal, 1er décembre 1848. }

## A vendre,

*AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,*

## LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit :

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année ;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec ;

La liste et les termes des cours de justice ;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule ;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;

Le commencement des saisons ;

La date des quatre-temps

Le compte ecclésiastique ;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude ;

La liste des principaux membres du Gouvernement ;

La liste des membres de la législature Provinciale ;

La liste des membres du Conseil Législatif ;

La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL ; on fait encore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

## COLLEGE DE KINGSTON,

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MAC DONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARRELL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Catarqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière est, par année, est de £25 moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline du collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston

Montréal, 18 août 1848.

## LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT,

*Montréal.*

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

## DEUXIME EDITION

DU

## COURT TRAITÉ.

SUR

L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ELÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances ; d'une liste des initiales des titres qualificatifs ; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada ; d'une liste des chefs des départemens sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs ; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St. Vincent, No. 24.

Montréal 7 mars 849.

## AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-facile.—S'adresseront à J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

*Montréal 2 Mars, 1849*

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chlons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y inscompris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudière et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, ce qui avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres : et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs.

3.—fois-

DR. GENARD, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. CURIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15 Rue St. Vincent, porte voisine de la *Minerve*

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Evêché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

## ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Quebec.

## L. P. BOIVIN,

*Coin des rues*

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est rendu dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

### CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Mélanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal

PRIX DES ANNONCES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, | £0 | 2 | 6 |
| Chaque insertion subséquente, | 0 | 0 | 7 |
| Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, | 0 | 3 | 6 |
| Chaque insertion subsequente, | 0 | 0 | 1[illegible] |
| Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, | 0 | 0 | 4 |
| Chaque insertion subséquente, par ligne, | 0 | 0 | 1 |

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, et pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

| | |
|---|---|
| Montréal, | MM. FABRE, & CIE., libraires |
| Trois-Rivières, | VAL. GUILLET, Ecr. N. P. |
| Québec, | M. D. MARTINEAU, Ptre. V |
| Ste. Anne, | M. F. PILOTE, Ptre. Direct. |

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne [illegible]

JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.